

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

L'an deux mille dix sept et le trente mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michaël LATZ, Maire.

Présents : Mesdames Jeanine GARCIA, Sabine LESCHEVIN, Florence PARENT, Nicole RULLAN; Messieurs Philippe BREGLIANO, Julien DEMONCHAUX, Michaël LATZ, Sébastien MAEIS, Fabien MISTRE, Guillaume ROUSTAN.

Excusé(e)s : Madame Raymonde CHABERT

Monsieur Guillaume ROUSTAN a été élu secrétaire.

N°2017/061

Attribution d'une aide financière aux travaux de rénovation pour les logements achevés avant le 1er janvier 2009 : TOSI Alain – parcelle I 208

Par délibération du 28 avril 2015 le Conseil a décidé d'attribuer une aide financière aux travaux de rénovation pour les logements achevés avant le 1^{er} janvier 2009.

Cette aide est attribuée sous réserve :

- de la fourniture du dossier de demande d'aide à retirer en mairie, comprenant notamment la fiche des travaux préconisés figurant dans le document établi à l'issue du diagnostic thermique, et la copie des factures des travaux réalisés par un artisan,
- du contrôle de l'exécution des travaux par la commune,
- de l'accord du conseil municipal après étude du dossier par la commission compétente.

La commission compétente propose au Conseil d'accorder une aide financière à

- Monsieur Alain TOSI d'un montant de 576 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Madame Nicole RULLAN, 1^{ère} Adjointe au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une aide financière à

- Monsieur Alain TOSI d'un montant de 576 € pour les travaux de rénovation du logement 16 chemin de l'Eglise, parcelle I 208.

N°2017/062

Subventions aux associations

Madame Florence PARENT, Adjointe à la Culture expose que des associations ayant pour but un intérêt local, ont sollicité auprès de la commune une aide financière pour le fonctionnement 2017.

A l'appui de cette demande les associations ont adressé un dossier qui comporte les informations sur l'association (statuts, composition, comptes du dernier, budget prévisionnel, compte-rendu d'activité, ...).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

Au vu, de ces demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé d'accorder les aides suivantes :

Nom	Siège	Objet de la subvention	Montant accordé
Comité des Fêtes	Correns	Fonctionnement 2017	9 500,00 €
Foyer Culturel	Correns	Fonctionnement 2017	2 000,00 €
Association Sportive Corrensoise	Correns	Fonctionnement 2017	1 750,00 €
Projet d'Art	Correns	Fonctionnement 2017	500,00 €
CIMO & TO	Correns	Fonctionnement 2017	5 000,00 €
MIMO	Correns	Fonctionnement 2017	500,00 €
Correns Sport Nature	Correns	Fonctionnement 2017	200,00 €
Correns 21	Correns	Fonctionnement 2017	700,00 €
DDEN	Brignoles	Fonctionnement 2017	100,00 €
Coopérative scolaire	Correns	Fonctionnement 2017	250,00 €
Société Protectrice des Animaux	Toulon	Fonctionnement 2017	200,00 €
EBBAA	Carcès	Fonctionnement 2017	1 000,00 €
Jeunes Agriculteurs	Vidauban	Fonctionnement 2017	100,00 €
AREC	Correns	Fonctionnement 2017	200,00 €
La Mauviette	Correns	Fonctionnement 2017	1 526,00 €
Total			23 526,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accorder les aides suivantes pour le fonctionnement 2017 :

Nom	Siège	Objet de la subvention	Montant accordé
Comité des Fêtes	Correns	Fonctionnement 2017	9 500,00 €
Foyer Culturel	Correns	Fonctionnement 2017	2 000,00 €
Association Sportive Corrensoise	Correns	Fonctionnement 2017	1 750,00 €
Projet d'Art	Correns	Fonctionnement 2017	500,00 €
CIMO & TO	Correns	Fonctionnement 2017	5 000,00 €
MIMO	Correns	Fonctionnement 2017	500,00 €
Correns Sport Nature	Correns	Fonctionnement 2017	200,00 €
Correns 21	Correns	Fonctionnement 2017	700,00 €
DDEN	Brignoles	Fonctionnement 2017	100,00 €
Coopérative scolaire	Correns	Fonctionnement 2017	250,00 €
Société Protectrice des Animaux	Toulon	Fonctionnement 2017	200,00 €
EBBAA	Carcès	Fonctionnement 2017	1 000,00 €
Jeunes Agriculteurs	Vidauban	Fonctionnement 2017	100,00 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

AREC	Correns	Fonctionnement 2017	200,00 €
La Mauviette	Correns	Fonctionnement 2017	1 526,00 €
		Total	23 526,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

N°2017/063

Création de 6 postes de titulaires suite à la réorganisation des carrières des catégories C et création de 2 postes de contrat d'accompagnement dans l'emploi

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la réorganisation des carrières des catégories C, il convient de créer les postes suivants :

Filière	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Nombre
Animation	Adjoint Animation Principal 1° classe	C	Temps complet	1
Administrative	Adjoint Administratif Principal 1° classe	C	Temps complet	2
Technique	Adjoint Technique Principal 2° classe	C	Temps complet	1
Technique	Adjoint Technique Principal 2° classe	C	Temps incomplet 30H	2

D'autre part, il informe l'assemblée : depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Deux CAE pourraient être recrutés au sein de la commune pour exercer les fonctions de d'agents d'entretien polyvalents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi n° 2008-1249 du 01.12.2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,
Vu le décret n° 2009-1442 du 25.11.2009 relatif au contrat unique d'insertion,
Vu la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02.12.2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

DECIDE de la création d'emplois telle que définie dans le tableau suivant :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

Filière	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Nombre
Animation	Adjoint Animation Principal 1° classe	C	Temps complet	1
Administrative	Adjoint Administratif Principal 1° classe	C	Temps complet	2
Technique	Adjoint Technique Principal 2° classe	C	Temps complet	1
Technique	Adjoint Technique Principal 2° classe	C	Temps incomplet 30H	2

DECIDE de créer deux emplois CAE tels que proposés par Monsieur le Maire

MODIFIE ainsi le tableau des emplois.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N°2017/064

Suppression de postes et Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la délibération du 30 mai 2017 créant des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer du fait de leur vacance, les emplois figurant dans le tableau ci-dessous,

Cadre d'emplois et grade	Nombre	Durée Hebdomadaire
Filière administrative		
Adjoint administratif 2° classe	3	17H30
Adjoint administratif 2° classe	1	35H
Attaché territorial	2	35H
Rédacteur territorial	1	35H
Rédacteur territorial principal	1	35H
Secrétaire mairie 2eme niveau	1	35H
Filière Animation		
Adjoint d'animation 2° classe	1	35H
Filière technique		
Adjoint technique 1° classe	2	35H
Adjoint technique 2° classe	3	17H30
Adjoint technique 2° classe (ex agent d'entretien)	1	28H
Adjoint technique 2° classe (ex agent technique)	1	28H
Adjoint technique principal 2e classe	1	35H
Agent de maîtrise principal	1	35H

Après avis du Comité technique en date du 16 mars 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adopter les suppressions d'emplois proposées,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

DIT que le tableau des emplois est modifié comme suit :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Filière administrative	
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	3 postes à 35H
Adjoint administratif territorial	2 postes à 35H
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2 poste à 35H
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35H
Filière animation	
Adjoint animation territorial	1 poste à 30H
Adjoint animation principal 2 ^e classe	1 poste à 35H
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 H
Filière médico-sociale	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^e classe	1 poste à 35h
Filière police	
Garde champêtre chef principal	1 poste à 35H
Filière technique	
Adjoint technique territorial	2 postes à 17H30
Adjoint technique territorial	2 poste à 30H
Adjoint technique territorial	3 postes à 35H
Adjoint technique principal 2 ^e me classe	1 poste à 35H + 2 postes à 30H
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35H
Agent de maîtrise	1 poste à 35H

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19H00